

## Écoles d'art : « aide d'urgence de 2 M€ en 2023 » ; mission confiée à Pierre Oudart (Rima Abdul Malak)



Rima Abdul Malak à l'Assemblée nationale le 28/03/2023

Paris - Article n°284522 - Publié le 28/03/2023 à 17:40

[Rima Abdul Malak](#), ministre de la Culture, annonce « une aide d'urgence aux 33 écoles supérieures d'art territoriales » de 2 M€, le 28/03/2023. « Au vu de l'importance de ces écoles qui forment le vivier des artistes de demain et malgré le fait qu'elles dépendent d'abord et avant tout des collectivités, j'ai souhaité engager plus fortement le ministère de la Culture pour les aider à faire face à leurs difficultés (...). Cela correspond à une hausse globale de 14 % de leur dotation », indique la ministre.

Cette décision fait suite aux « importantes difficultés financières » auxquelles font face les écoles d'art, « notamment dues à l'inflation et, dans certains cas, en raison d'une baisse des contributions des collectivités locales ». La répartition des 2 M€ de crédits sera réalisée en collaboration avec les collectivités territoriales, « en accordant une attention particulière aux établissements où l'effort public par étudiant est le moins élevé », indique le ministère de la Culture.

En outre, une mission a été confiée à [Pierre Oudart](#), directeur de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée, et ancien délégué aux arts plastiques à la DGCA. La mission visera notamment à analyser « les enjeux structurels des écoles d'art territoriales » : « le financement pérenne du réseau d'écoles, la bonne répartition de l'offre de formation sur le territoire, l'ouverture à une plus grande diversité de profils, l'accessibilité et la lisibilité des parcours de formation, l'insertion professionnelle des étudiants et le développement de l'apprentissage, ou encore l'attractivité internationale ». Pierre Oudart « rendra ses premières préconisations avant l'été 2023 ».

Les écoles d'art et de design se mobilisent depuis février 2023 pour demander notamment « un réengagement de l'État » afin de « combler l'écart entre les écoles nationales et les écoles d'art territoriales, alors qu'elles délivrent les mêmes diplômes nationaux ». Les étudiants et présidents des écoles d'art demandent notamment « un fonds d'urgence de 7 M€, 11 M€ annuels supplémentaires pour les 33 écoles d'art territoriales, le remboursement des frais d'inscription des étudiants boursiers, une aide à la réfection des bâtiments, une revalorisation des statuts de l'ensemble des personnels et un alignement des statuts des enseignants des écoles d'art territoriales et nationales ».

## « Incertitudes liées à l'avenir de l'ESAD de Valenciennes » (ministère de la Culture)

- Le ministère de la Culture annonce des « incertitudes liées à l'avenir de l'ESAD de Valenciennes (Nord) ».
- À la suite d'un avis négatif du HCERES « fin 2022 », l'accréditation de l'ESAD pour **la délivrance des diplômes nationaux « sera prolongée uniquement pour les étudiants rentrés en septembre 2022 »**, indiquent les ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Le ministère de la Culture, financeur à hauteur de 24 % de l'ESAD (contre 11 % en moyenne dans les autres écoles d'art territoriales), annonce **« une dotation de 60 000 € complémentaires qui sera pérennisée »**.
- La Ville de Valenciennes a annoncé pour sa part une contribution de 20 000 € « afin de couvrir le déficit 2023 ». **« Il revient désormais aux autres financeurs de se positionner, la question de la soutenabilité financière de l'école en 2024 demeure entière »**, indique le MC.
- Toutefois, **la Ville de Valenciennes, principal financeur de l'ESAD, a aussi annoncé son retrait progressif** de l'établissement en 2022, soit une baisse de dotation totale de 400 000 €.
- Par ailleurs, depuis le non-renouvellement de Nawal Bakouri, directrice de l'établissement, en décembre 2022, la direction de l'école est assurée par intérim par Stéphane Dwernicki. Nawal Bakouri dirigeait l'école depuis 2020.

### 43 écoles supérieures d'art plastiques

- Les 43 écoles supérieures d'art plastiques possèdent des statuts différents : **10 écoles sont nationales et 33 sont territoriales.**
- **Les écoles nationales supérieures d'art**, gérées par le Centre national des arts plastiques jusqu'en 2002, ont été transformées en établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture.
- **Les écoles territoriales** qui étaient des régies municipales créées à l'initiative des collectivités locales, sont devenues pour « la quasi-totalité » des **EPCC en 2011**. Ces établissements relevant principalement des collectivités locales bénéficient à ce titre d'un **soutien financier du ministère de la Culture d'environ 11 %** de leurs ressources globales. Financées majoritairement par les collectivités locales, **les 33 écoles supérieures d'art territoriales forment environ 8 400 étudiants** et délivrent des diplômes nationaux portant grade universitaire.